

# Attestation d'assurance Individuelle Accident Corporels

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

La Société **SMACL Assurances** (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 301 309 605 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9), atteste que la **FEDERATION FRANCAISE DE FORCE** (sise 156 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS), **ainsi que ses Ligues, Comités, Associations et Clubs affiliés** sont assurés au titre du contrat n° **C2024-4754 - 351010/H** garantissant l'indemnisation des accidents corporels.

Cette attestation est délivrée, sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir ce que de droit, et ne peut en aucun cas engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Fait à Bretteville-sur-Odon, le 10/09/2025

Pour SMACL assurances  
Par délégation (cachet et signature du courtier)

**HELMETT**  
3 BD Richard Lenoir - 75011 PARIS  
Tél. : 01 44 73 46 46  
Orias : 07000475